



■ DROIT COMMERCIAL, DES AFFAIRES ET DE LA CONCURRENCE ■ DROIT FISCAL ET DOUANIER ■ DROIT DES SOCIÉTÉS ■ DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ■ DROIT DU TRAVAIL ■ DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE ■ DROIT PENAL DE L'ENTREPRISE ■ DROIT PUBLIC ■ DROIT IMMOBILIER ■ DROIT DES PERSONNES ET DES BIENS ■ DROIT DU SPORT

Numéro de formateur : Article L. 6352-12 du Code du travail « Enregistré sous le n° 54.86.002.98.86 à Poitiers. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ». **Organisme certifié Qualiopi (actions de formation)** 

Poitiers, le 16 octobre 2024

#### **FORMATION**

# QUAND LES VIOLENCES CONJUGALES PASSENT LES PORTES DE L'ENTREPRISE Quel est le rôle de l'employeur ?

DATE et HORAIRE VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024

9 h 00 - 11 h 00

DURÉE 2 heures

PARTICIPATION INTER-ENTREPRISES - En présentiel ou en distanciel (en direct via Teams)\*

\*pour **un confort de suivi**, il est recommandé de **privilégier une participation en présentiel** 

**TARIF INDIVIDUEL** 240 € HT (288 € TTC) pour 2 heures

LIEU (présentiel) dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE – 86000 POITIERS

NB : En cas d'impossibilité exceptionnelle d'accueil dans la salle de formation de Ten France, la formation se déroulerait dans une salle à proximité du Cabinet.

**PUBLIC CONCERNÉ** 

Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, RRH, assistant(e)/chargé(e) RH, ...).

Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

**PREREQUIS** Aucun prérequis

**INSCRIPTION** au plus tard le **31 octobre 2024** 

- → Inscription via le lien d'inscription sur le bulletin ou bulletin d'inscription papier à adresser **par mail** à formation@tenfrance.com
- → Dans les jours suivant la réception du bulletin d'inscription : envoi par mail d'une confirmation d'inscription et de la convention de formation, ainsi qu'un accès à l'espace extranet propre au stagiaire.

**ACCESSIBILITE** 

Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

**ÉQUIPEMENT REQUIS** 

Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur/tablette/téléphone portable) équipé d'une caméra et d'un micro

POITIERS ■ PÔLE RÉPUBLIQUE 2 - 23 RUE VICTOR GRIGNARD - CS 61074 - 86061 POITIERS CEDEX 9 PARIS ■ 7 RUE CLAUDE CHÂHU - 75016 PARIS







#### Sont disponibles sur notre site internet <a href="https://www.tenfrance.com/formations.htm">https://www.tenfrance.com/formations.htm</a>:

- notre règlement intérieur formation,
- nos conditions générales de vente,
- notre livret d'accueil formations.

#### 1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- ♥ Connaître le spectre des violences conjugales
- Etre capable de détecter les signaux faibles
- Connaître le rôle de l'employeur face aux violences conjugales
- Connaître les actions possibles côté entreprise dans ce domaine

#### 2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure en page 5 du présent programme.

#### 3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

#### a) ORGANISATION / MOYENS

<u>Stagiaires en présentiel</u> : seront remis le jour de la séance le(s) support(s) de formation, questionnaire « contrôle des connaissances », feuille d'émargement individuel et évaluation à chaud.

<u>Stagiaires en distanciel</u>: le stagiaire sera informé par mail de la disponibilité, sur son extranet, des documents utiles au déroulement de la formation (support(s) de formation, contrôle des connaissances, feuille d'émargement, évaluation à chaud...).

Quel que soit le mode de participation, le retour de la feuille d'émargement individuel est impératif (avec ou sans le questionnaire « contrôle des connaissances »), soit par remise à l'intervenant soit par mail au service formation (<u>formation@tenfrance.com</u>), dès la fin de la séance.

#### b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation consistera en une présentation détaillée, illustrée de cas pratiques, du phénomène des violences conjugales et des signaux faibles, du rôle de l'employeur avec ses limites, des actions que l'entreprise peut mettre en place, sur la base d'un powerpoint.

Les formatrices répondront à toutes les questions posées en lien avec la formation. Des échanges entre intervenants et stagiaires ponctueront cette formation.

#### c) **OUTILS UTILISÉS**

Au cours de cette formation, une évaluation des apprentissages sera opérée par un contrôle collectif des connaissances acquises par les stagiaires sur la base du questionnaire remis (présentiel) ou adressé par mail (distanciel).

#### d) ACCES EXTRANET

Le stagiaire recevra via sa convocation le lien pour se connecter à son espace apprenant sur la session concernée. Il y retrouvera toutes les informations utiles et les documents en lien avec la formation

#### 4. ANIMATION

Cette formation est prioritairement dispensée par Maître Béatrice CHIGNON, avocate associée et Madame Isabelle ETCHETO, psychologue du travail.

Toutefois, des intervenants autres que ceux mentionnés ci-dessus, et appartenant au secteur conseil social pourront être amenés à animer cette formation, en cas d'indisponibilité de l'un des animateurs.

#### 5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que les intervenants devront émarger la feuille de présence qui sera remise en début de séance

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenante au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra). Pour une meilleure interactivité avec l'intervenant et faciliter le contrôle des présences, le stagiaire devra donc activer sa webcam et s'identifier avec ses nom et prénom lors de sa connexion à la session.

En fonction du mode de participation du stagiaire à la formation, la feuille d'émargement devra soit être remise aux intervenantes, soit être adressée par mail à formation@tenfrance.com soit via l'extranet du stagiaire, dès la fin de la séance.

#### 6. ÉVALUATIONS DU STAGIAIRE

- a) <u>controle</u> <u>de la comprehension et l'acquisition des connaissances acquises par le stagiaire</u>
- ⇒ Evaluation par le biais de questions / réponses dont la correction sera effectuée collectivement

#### b) <u>ÉVALUATION A CHAUD</u>

- ⇒ Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs
- ⇒ Évaluation du déroulement global de la formation

#### c) ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé, par mail, au stagiaire et au responsable mentionné sur le bulletin d'inscription, entre + 45 et + 60 jours après la formation, afin d'évaluer quelque temps après la formation l'effet des apprentissages dans la vie professionnelle du stagiaire.

#### 7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- A l'issue de la formation, le stagiaire devra <u>impérativement remettre aux intervenantes ou adresser</u> par mail (<u>formation@tenfrance.com</u>) ou via son compte extranet <u>l'évaluation à chaud complétée</u> (auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs / évaluation du déroulement global de la formation)
- 2) Envoi au stagiaire du certificat de réalisation et de la feuille de présence régularisée.
- 3) Conformément aux modalités d'évaluation (cf. point 6 « évaluations du stagiaire »), sera adressé au stagiaire et au responsable (hiérarchique ou de la formation) une évaluation à froid (questionnaire) portant sur l'acquisition des connaissances par le stagiaire et leurs applications dans l'entreprise. Ces 2 évaluations devront être retournées, par mail à formation@tenfrance.com ou via le compte extranet pour le stagiaire.

#### 8. CONTACTS

Tél: 05 49 55 99 17 Mail: formation@tenfrance.com

**Référent pédagogique** Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée

Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

**Référent handicaps** Benoît TRIPON, avocat associé

Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

**Référent administratif** Fabienne JAMMES, assistante

&&

Interlocuteur : Maître Béatrice CHIGNON

Tél: 05 49 55 80 77

bchignon@tenfrance.com



## **CONTENU DE LA FORMATION**

# QUAND LES VIOLENCES CONJUGALES PASSENT LES PORTES DE L'ENTREPRISE

## Quel est le rôle de l'employeur?

#### Introduction

- Les violences conjugales De quoi parle-t-on?
- 2 Comment détecter les signes faibles ?
  - 1. Quels sont les signaux faibles?
  - 2. Qu'est-ce que l'emprise?
- Quel rôle pour l'entreprise face aux violences conjugales ?
  - 1. Le cadre juridique et la délimitation du périmètre d'intervention de l'employeur
  - 2. Les points d'entrée juridiques
- Quelles actions possibles ?
  - 1. Informer et sensibiliser sur les violences
  - 2. Ecouter et orienter les salarié.e.s victimes
  - 3. Soutenir les salarié.e.s victimes
  - 4. Assurer la confidentialité
  - 5. Assurer la sécurité de la salariée sur le lieu de travail
  - 6. Gérer l'impact sur les collègues
- 6 Quid de l'obligation de dénonciation de l'employeur?

#### Conclusion